



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

N° 5/23

Objet : Compte Administratif 2022 – Budget Principal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Maire.

Présents

Pascal DOLL, Maire.

Joël DELCAMBRE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Mathieu DOMAN, Nektar BALIAN, Christophe ALTOUNIAN, Isabelle GOURDON, Tony FIDAN, Yveline MASSON, Jérôme BERTIN, Adjointes au Maire.

Sarah MOINE, Conseillère départementale.

Romuald SERVA, Adrien DA COSTA, Conseillers municipaux délégués.

Claudine OCCHIPINTI, Annie COHADIER, Sylvie GUINEMER, Alain DURAND, Isabelle CARON, Romain CARTIER, Christophe MARTIN, Anthony VASCONCELOS, Rose Marie ABOUSEFIAN, Beyhan CANI, Stéphane POUVESLE, Marie Christine JALLADAUD, Isabelle BOURSIER, Conseillers municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Sophie LEBON	a donné pouvoir à	Tony FIDAN
Marie Christine EVEN	a donné pouvoir à	Claude FERNANDEZ-VELIZ
Nathalie BALIKDJIAN	a donné pouvoir à	Stéphane POUVESLE
Christophe PIEGZA	a donné pouvoir à	Christophe MARTIN
Laurent COKGUL	a donné pouvoir à	Isabelle BOURSIER
Rita AYDIN	a donné pouvoir à	Nektar BALIAN

Absents : SAÏD TOUFIQ

Secrétaire de séance : Sarah MOINE

Ouï le rapport de Madame Yveline MASSON, Adjointe au Maire, déléguée aux finances et aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le compte administratif 2022 du budget principal ci-annexé,
 Considérant l'identité des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif 2022,
 Entendu la Commission des finances qui s'est réunie le 21 juin 2023,
 Monsieur Pascal DOLL, Maire, ayant quitté la salle des délibérations,
 Monsieur Joël DELCAMBRE est élu pour assurer la présidence des débats,
 Après en avoir délibéré,
 LE CONSEIL MUNICIPAL,
 Par 29 voix pour et 3 abstentions,
 ADOPTE le compte administratif 2022 de la commune, annexé à la présente délibération et dont les résultats synthétiques sont récapitulés ci-après :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :	15 430 221,33
- Recettes :	18 548 175,90
- Excédent cumulé :	3 117 954,57

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :	7 667 739,92
- Recettes :	6 677 636,86
- Déficit cumulé :	- 990 103,06

RÉSULTAT 2022 : **2 127 851,51**

RÉSULTAT ANTÉRIEUR 2021 :

- Excédent de fonctionnement :	2 631 337,84
- Déficit d'investissement :	- 1 205 201,31
- Part affectée :	- 2 631 337,84

RÉSULTAT CONSOLIDÉ : **922 650,20**

RÉSULTAT CONSOLIDÉ ET REPORTS :

- Dépenses reportées :	2 788 228,26
- Recettes reportées :	2 326 172,85

SOLDE GÉNÉRAL : **460 594,79**

Pour extrait certifié conforme.

Sarah MOINE
 Secrétaire de séance

Délibération certifiée exécutoire
 conformément aux dispositions des
 articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code
 Général des Collectivités Territoriales



Pascal DOLL
 Maire